

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 24 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 20 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : Mme BIGOT, Mme BOURGADE, M. CULLERIER, Mme DIAZ, M. DUFAURE, Mme FERNANDEZ, M. HEINTZ, M. REGNIER, Mme SECCO, Mme SIMON CHEYRADE.

Etaient absents : M. BARBESSOU (pouvoir à M. DUFAURE), M. BENESSE, M. BERNARD (pouvoir à Mme FERNANDEZ), Mme CAIOLA, M. CHRETIEN, Mme GASCOIN, Mme HARRIS, M. MONDOU, Mme RIEU.

Secrétaire de séance : M. DUFAURE

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2020 est adopté à l'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2020-02-01 : TARIFICATION DES SÉJOURS ALSH ÉTÉ 2020

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

Pour le séjour Bombannes :

FIXE un coût minimum du séjour à **60 €**

FIXE un coût maximum du séjour à **158 €**

FIXE les taux d'effort « Séjour Bombannes » à :

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
3,3 %	2,8 %	2,5 %	2 %

FIXE le seuil plancher annuel de référence pour 1 enfant à 8 247,60 €.

Pour le séjour Hostens :

FIXE un coût minimum du séjour à **10 €**

FIXE un coût maximum du séjour à **31 €**

FIXE les taux d'effort « Séjour Hostens » à :

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
0,6458 %	0,5487 %	0,4898 %	0,3924 %

FIXE le seuil plancher annuel de référence pour 1 enfant à 8 247,60 €.

Ces tarifs et taux d'effort s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2020 et concernent uniquement les séjours ALSH été 2020.

Il est rappelé que la détermination du nombre d'enfants par foyer est fixée par le nombre d'enfants rattachés au foyer fiscal (parts supplémentaires inscrites sur l'avis d'imposition).

DCM 2020-02-02 : TARIFICATION DE LA SORTIE ALSH ADOS « CONCERT GIMS »

Vu l'exposé de Mme Vanessa DIAZ, Adjoint en charge de la politique Jeunesse,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

Pour la sortie ALSH Ados « Concert GIMS » du 26 mars 2020 :

FIXE un tarif unique de **20 €**.

Ce tarif comprend un aller-retour en minibus Saint-Morillon (Mairie) – Floirac (Arkéa Aréna) et une place de concert assise pour le concert de GIMS le jeudi 26 mars 2020.

DCM 2020-02-03 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur HEINTZ, 1^{er} Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou voir leur imputation ajustée sur le budget de l'exercice 2020 comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Article 28031 – Dotation aux amortissements Chapitre 040				+ 266 €
Article 1641 – Emprunts Chapitre 16			- 266 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

<p>DCM 2020-02-04 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LOU CASAOU POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN ET D'UN POULAILLER</p>

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit de l'association LOU CASAOU pour la création d'un jardin et d'un poulailler qui se trouve en annexe.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 13.